

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	40 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

Max Régis en route pour Tunis

Tunis, le 14 Mars 1901

A quand la révocation ?

Par arrêtés du Résident Général p. i. de la République Française à Tunis en date du 2 mars 1901 :

M. Advier, contrôleur civil faisant fonctions de vice-consul de France à Bizerte, a été appelé en la même qualité à Kairouan, en remplacement de M. Gallépe ;

M. Gallépe, contrôleur civil faisant fonctions de vice-consul de France à Kairouan, a été appelé en la même qualité à Bizerte, en remplacement de M. Advier.

Un point c'est tout. Si M. de Carnières qui a pris si énergiquement la défense — ce dont on ne peut que le louer — de son ami et lieutenant, odieusement diffamé dans un rapport confidentiel qui s'est trompé d'adresse, se déclare satisfait de l'envoi du poste de Bizerte à celui de Kairouan de l'ancien tenancier de cercle, devenu contrôleur par la grâce de Millet, c'est qu'il ne sera réellement pas difficile.....

Pourtant, nous imaginons qu'au-dessus de ce contrôleur mouchard, qui n'est peut-être pas très fautif parce qu'il n'est pas encore très ferré sur les devoirs de sa charge, il y a ce nous semble une autre responsabilité plus haute, plus grande, qui est en cause et qu'aucune sanction administrative — que nous sachions du moins atteindre — n'est venue. C'est celle de ce directeur de l'agriculture et du commerce qui n'avait pas craint de demander les renseignements confidentiels — dans quel but — au contrôleur de Bizerte poussant ainsi ce fonctionnaire à faire métier de mouchard qui n'est pas et ne peut pas être dans les attributions des représentants de la République puisque les contrôleurs sont ou font fonctions de vice-consuls de France.

Peu à peu, on en est arrivé dans les hautes sphères, pendant le proconsulat de Millet, par suite du manque d'unité de vue, à fausser tous les rouages administratifs, à ne plus savoir au justice les attribu-

tions des contrôleurs qu'on met aujourd'hui à toutes les sauces parce qu'ils cumulent la double fonction de contrôleur et de vice-consul et quelquefois même aussi celle de juge de paix, comme le vice-consul est notaire, par-dessus le marché et officier de l'état-civil... le contrôleur finit par s'y perdre lui-même...

C'est véritablement beaucoup trop d'attributions pour un seul homme.

Mais pour en revenir au cas du sieur Advier qui nous fait l'effet de manquer souvent de sens moral, en l'occurrence il n'est pas le plus grand fautif et à la Résidence on a dû si bien le comprendre qu'on s'est borné à un simple changement de poste.

A la place du diffamé, cela ne nous suffirait pas ; nous réclamerions la révocation du directeur de l'agriculture qui se permettait, sans aucun droit et dans un but qui n'échappe à personne, un but évident de nous nuire, de demander certains renseignements sur notre compte.

Et dans le cas où on ne nous donnerait pas satisfaction nous assignerions ces deux particuliers devant le tribunal civil pour nous faire allouer de forts dommages-intérêts que le tribunal ne pourrait nous refuser et cette assignation ferait un bruit si énorme qu'on serait bien obligé d'élargir le directeur notoirement au-dessous de sa tâche.

Le cas serait intéressant.

Em. LACROIX.

MAX RÉGIS EN ROUTE POUR TUNIS

M. Max Régis dont nous avons annoncé la prochaine arrivée à Tunis est parti dimanche d'Alger pour Sétif où il doit s'arrêter quelque temps chez sa mère, Mme veuve Régis qui habite cette ville.

Il est probable que de cette ville il se dirigera sur Constantine, Guelma, Souk-Ahras et Tunis à moins qu'il ne veuille nous arriver directement de Constantine sans tambour ni trompette, ce qui ne pourrait avoir lieu, car son passage à Gardimahou ne pourrait passer inaperçu et il serait vite signalé à Tunis.

Nous avons pu juger de l'impression produite rien que par l'annonce de l'arrivée prochaine du jeune leader antisémite algérien, que serait-ce si Max Régis mettait à exécution son projet de venir faire une

conférence à Tunis comme l'Antijuif d'Alger l'a annoncé.

Des troubles auraient certainement lieu qui n'amèneraient assurément pas un changement dans notre situation.

Pour la tranquillité dont jouit la Tunisie et dont nous avons tant besoin pour gagner notre misérable pâture quotidienne, nous souhaitons que Max Régis ne vienne pas à Tunis.

Mais il est probable, et tout nous le fait supposer, que Max Régis s'est mis en route pour Tunis.

Adviennne que plante.

La Tunisie Française nous signale que des fonctionnaires indigènes des finances qui touchent des appointements fort respectables alors que les titulaires n'en fichent pas pour un clou, l'un d'eux serait fou depuis quelques années et continuerait à palper régulièrement ses appointements.

Il n'y a pas qu'aux finances que ces parasites existent, le dar-el-bey n'en est pas exclu.

Ainsi, M. M.... dit fine-jambe, du service judiciaire, va à son bureau quand il veut et à l'heure qui lui plaît. Son chef se garderait bien de lui faire des observations, voilà un particulier dont le poste doit être une véritable sinécure et qu'on pourrait supprimer, il y en a encore d'autres mais nous préférons aujourd'hui ne pas citer des noms et laisser M. Roy rappeler à ses chefs de service qu'il entend que le personnel soit exact aux heures de bureau comme il l'est lui-même.

Salubrité publique.

On nous concèdera volontiers que ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous sommes élevés contre la tolérance qui nous paraît immorale dont jouissent certaines maisons dites meublées où ils se passent des orgies que la plume même la mieux taillée se refuse à décrire.

Quand les acteurs de ces orgies sont majeurs, voir même prêts à retomber dans l'enfance et que toutes les issues extérieures du b....uen retro sont fermées, passe encore, mais, ce n'est souvent pas le cas et les femelles s'exhibent aux fenêtres dans des déshabillés à faire rougir un sapeur pour attirer le client.

Aussi nous avons vu, avec plaisir, nos confrères nous emboîter le pas et réclamer ferme la fermeture de l'une d'elles.

Mais pourquoi de l'une d'elles seulement ?

Ce n'est pas suffisant, il faut encore demander une surveillance plus étroite de ces lupanars où vont aussi choir la virginité des jeunes filles mineures et l'honneur des familles, car les femmes mariées qui les fréquentent ignorent que les tenanciers pour se mettre dans les bonnes grâces des agents des garnis ou du service des mœurs s'empressent de leur faire part des visites dont leur maison ont été l'objet et les noms des cuisines en l'air... haute ou basse classe se trouvent consignés sur des registres ad hoc pour servir le cas échéant contre elles.

L'Antijuif d'Alger confirme l'information du journal parisien La

Cocarde, en annonçant que Colin de Larmor prend la rédaction en chef de l'Antijuif algérien.

Voici dans quels termes notre confrère algérois présente son nouveau rédacteur en chef :

« M. Colin de Larmor est le même qui vient de mener à Tunis le combat le plus salubre pour la Tunisie et le plus acharné contre les juifs.

« Différents procès et plusieurs duels ont rendu la personnalité de M. Colin de Larmor sympathique aux Algériens ; son habileté d'écrivain comme son talent d'orateur nous permettent d'espérer pour l'Antijuif la vitalité robuste et la prospérité qu'un journal de combat doit avoir. Dans peu les juifs sentiront et redouteront les effets de la campagne que va entreprendre contre eux M. Colin de Larmor. »

Les démarches de M. Pavillier

Nous tenons d'un ami que M. Pavillier ne ménage ni son temps ni ses démarches à Paris pour faire aboutir promptement la solution de la ligne de Kalaat-es-Senam par le Parlement.

Il nous dit que nous avons en lui un chaud déjenseur, ce dont nous n'avons jamais douté, qui est allé voir l'un après l'autre, à domicile, tous les membres de la Commission des chemins de fer. Il les aurait convaincus et gagnés à la cause aussi le projet adopté par la Commission serait à très bref délai déposé sur le bureau de la Chambre.

Au nom de la Colonie nous félicitons vivement l'honorable directeur général des Travaux publics. Il a bien mérité d'elle.

Le Ministre Pichon

Personne ne doute plus, aujourd'hui, que M. Benoît n'a été nommé intérimaire à Tunis que pour tenir la place chaude à M. Pichon notre futur Résident Général dont le départ de Pékin doit avoir lieu très prochainement.

Dès le premier jour de l'arrivée de M. Benoît, nous avons compris qu'il ne venait pas définitivement à Tunis en voyant le très mince bagage qu'il apportait avec lui dans ses valises, bagage qui aurait tenu dans un mouchoir de poche.

Pas la plus légère satisfaction accordée à nos légitimes revendications pour lesquelles nous avons tant combattu et gagné à notre cause un député influent qui devait exposer nos griefs et nos desiderata du haut de la tribune française, rien, mais rien c'était à se demander si M. Benoît n'était pas venu se ficher de nous.

Nos confrères de l'Association syndicale des journalistes coloniaux à Paris savaient si bien à quoi s'en tenir qu'ils ne tentèrent, en ce

qui nous concerne, aucune démarche auprès de M. Benoît pour obtenir le retrait du cautionnement qui frappe les journaux tunisiens.

L'Association qui a aujourd'hui pour président M. Marchal, député de la 2^e circonscription d'Alger, attend l'arrivée de notre ancien confrère Pichon pour lui réclamer la suppression du cautionnement, chose qu'il ne nous refusera pas car notre futur Ministre Résident Général est un républicain de bonne trempe qui a donné des gages de son républicanisme.

Il écouter attentivement nos réclamations et, à moins qu'on nous ait changé le Pichon que nous avons connu journaliste, nous sommes certains qu'il s'emploiera de toutes ses forces à nous faire donner peu ou satisfaction et qu'il réussira à Tunis comme avait réussi M. Rouvier.

Echos & Nouvelles

M. Daninos, avocat à Souss, fils et frère de MM. Daninos, bien connus à Tunis, vient d'être nommé avocat-défenseur à Souss en remplacement de M^e Passet, révoqué, pour manquement graves dans l'exercice de ses fonctions.

Notre ami Bellot, vice-président de la Chambre de Commerce, s'est fait l'interprète de tous en adressant à M. Morinaud, député de Constantine, dès le lendemain du beau discours qu'il a prononcé, à la Chambre des députés concernant la Tunisie une lettre de félicitations et de remerciements.

La Dépêche a confirmé le bruit qui courait depuis quelques semaines — et dont nous nous étions fait l'écho — que l'honorable M. Aubert, ingénieur en chef des services de l'exploitation du B.C. devait quitter Tunis, et sa compagnie, pour aller prendre la direction des chemins de fer du nord de l'Espagne.

Plusieurs agents du Bône-Guelma dit-on, ne tarderaient pas à aller le rejoindre.

M. et M^{me} Aubert ne laisseront que des regrets à Tunis.

M. Hackemberger part pour France, en congé d'un mois, se rétablir complètement de la maladie qui l'a tenu plusieurs semaines au lit.

Ceci dit, pour couper court à des bruits qui voltigeaient en l'air que M. Hackemberger songeait à quitter la Tunisie pour aller résider à Paris.

Notre confrère l'Avenir Tunisien annonce, dans son dernier numéro, « qu'il se soustrait à une périodicité régulière ; jusqu'au moment où s'affirmera l'orientation politique il ne paraîtra que s'il y a quelque chose à dire ».

La réunion publique organisée pour appuyer le tracé de Kalaat-Senam par le Faths avait attiré deux cent cinquante personnes au *Politeama*.

Un ordre du jour motivé a été voté à l'unanimité qui a été immédiatement envoyé à M. Delcassé.

Paul et Victor Marguerite viennent de prendre une initiative qui prouve une fois de plus les qualités de cœur de ces écrivains de talent.

Jusqu'à présent, à moins de l'indignité de l'un des époux, ou des deux à la fois, le divorce est impossible. Il faut des cas scandaleux pour briser la chaîne devenue insupportable. C'est la honte de la loi...

Ne devrait-il pas suffire que deux êtres qui ont cessé de s'aimer, qui aiment ailleurs, peut-être, consentent mutuellement à rompre le mariage pour décider un tribunal?... Hélas! le code a respecté toutes les lâches conventions, tous les sotts préjugés. Il est indispensable d'aller jusqu'à l'adultère — au moins! — si l'on veut un jugement de séparation.

Des magistrats, des hommes politiques, des artistes applaudissent vigoureusement à l'initiative de Paul et Victor Marguerite. Ces braves sont une juste récompense. Mais ses appuis viendront-ils about de la routine et de l'arbitraire?

La liberté du divorce est chose si simple, si légitime, si nécessaire que les bavards des Chambres et les faiseurs de cabinet se feront un devoir de la refuser au pays...

Les journaux d'Algérie nous apprennent que la Cour d'Appel d'Alger a confirmé un jugement du tribunal de Sétif, condamnant le sieur C... à 8 mois de prison, sans application de la loi Beranger, pour détournement de documents.

Décidément, il en cuit dur d'es-sayer d'avoir des documents!

La lumière Boule qui vient de lancer une émission d'actions a fait appel à l'épargne tunisienne, à ce titre nous croyons devoir reproduire ce qu'écrivait un journal de Paris, *La Cocarde*, dans son bulletin financier:

Malgré une publicité très entendue, la *Société Lumière-Boule* ne paraît pas faire sortir beaucoup de pièces jaunes du proverbial bas de laine.

Les souscripteurs ont compris qu'en admettant même que les livrets apportés par les banquiers Polak et Rothschild aient une réelle valeur la *Société Lumière-Boule* n'était pas née viable.

Avec la somme de vingt cinq mille francs restant en caisse après le prélèvement des apporteurs il est impossible de faire face aux frais de premier établissement.

Du reste, le seul objectif poursuivi par les fondateurs est de trouver acquéreur à trois cent soixante-quinze francs des titres créés il y a un mois à la valeur nominale de deux cent cinquante francs.

Cet objectif, ils ne l'atteindront pas.

Les actions de la *Société Lumière-Boule* valent:

vingt deux sous.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

Une grande soirée

Nous nous exprimons de faire nos excuses les plus respectueuses à Mme Benoit de Meckel, qui a bien voulu rehausser par sa présence l'éclat du premier bal donné par les commerçants français sous le haut patronage de la Chambre de Commerce.

Toute l'élite de la population — à part la plupart des femmes des hauts fonctionnaires qui ont dû être

attrapées de savoir que Madame Benoit avait daigné assister au bal des commerçants — avait répondu à l'appel des organisateurs auxquels nous décernons aujourd'hui un brevet de 1^{re} classe pour la façon admirable dont ce bal a été organisé et compris.

On peut bien dire, sans exagération, qu'il a été le plus brillant de la saison et qu'il s'est affirmé dès cette année.

Le bal des commerçants sera dorénavant le plus couru et les salons du palais Cohen seraient trop petits pour contenir l'affluence, si l'année prochaine il n'avait lieu dans un cadre plus vaste, dans les vastes salons de notre futur Casino qui s'édifie sous l'habile direction de M. Resplandy, le distingué architecte qui en a dressé les plans.

Remarqué au passage, Mmes de Meckel, Grimault, Homberger, Faure, Barbade Laguilhaumie, de Carnières, Bellot, Chapelié, Vincent, Pellet, Hignard, Levillain, demoiselles Vincent, Dumergue, Levillain, Martin. Un point mais ce n'est pas tout, car nous n'avons pas l'heur de connaître toutes nos charmantes concitoyennes.

Si nous voulions citer toutes les toilettes ravissantes qui ont été remarquées ce serait beaucoup trop long et nous craindrions d'en oublier plusieurs, aussi nos lectrices nous pardonneront de n'en citer que trois, celles de Mmes Homberger et Faure, présidente et vice-présidente d'honneur, en noir et Mme Laguilhaumie en robe empire rose-pailleté.

Nos sincères félicitations à MM. Homberger, Faure, Danguin, Laguilhaumie, Aglot, Boyoud, Goin, Ferrier et Demarcq, les organisateurs de cette belle soirée et surtout à M. et Madame Faure les promoteurs de ce bal qu'on prédisait devoir être un fiasco.

LES ABUS

La gratuité de la justice

C'est un lieu commun de dire que la justice est gratuite, mais c'est un mensonge, car il importe peu aux justiciables que les juges ne peuvent se faire payer par les plaideurs, mais ce qu'ils constatent c'est que le chemin du prétoire est hérissé de difficultés de procédure dont on ne se débarrasse qu'avec du temps et de l'argent, beaucoup d'argent.

Pour arriver à obtenir un jugement définitif sur le fond, il faut des années et des sommes énormes.

La justice n'est donc pas accessible à tous.

L'assistance judiciaire n'est qu'un palliatif insuffisant, inefficace, dont chacun ne peut bénéficier.

En effet, elle n'est accordée qu'après enquêtes et délibérations du bureau et sur la production:

1. D'un certificat du maire constatant que le demandeur lui a déclaré être dans un état d'indigence et dans l'impossibilité de subvenir aux frais du procès qu'il se propose de faire à M. X...

2. D'un certificat du percepteur des contributions établissant que le demandeur n'est pas imposé.

Or, un employé n'est pas indigent, il peut même être imposé au rôle des contributions sans que pour cela il soit en état de faire face aux frais d'un procès.

Il en est de même pour le petit commerçant.

Ces justiciables, on peut carrément le dire, parce que c'est vrai, ne peuvent ester en justice.

Ils doivent se résigner à perdre ce qui leur est dû, ou ils sont obligés de se laisser condamner, s'ils sont assignés, sans pouvoir se défendre.

Et tout cela parce que l'accès de la justice n'est pas gratuit.

Vous allez voir ce qu'il en coûte pour avoir une condamnation contre un monsieur qui vous devra, par exemple, 2,000 francs.

Nous supposons que cette dette

est fondée sur une reconnaissance ainsi conçue:

« Je paierai à M. X... le la somme de 2,000 francs reçue en espèces.

« Signé: Z... »

Vous êtes obligé de passer par le préliminaire de conciliation et, à cet effet, de citer votre débiteur devant le juge de paix.

Au jour indiqué vous vous présentez et vous obtenez un procès-verbal de non conciliation ou une constatation établissant que le cité n'a pas comparu.

Vous rédigez une assignation que l'huissier vous régularise en constituant un avoué qui est l'intermédiaire légal obligatoire entre vous et le tribunal et qui devient votre mandataire *ad litem*.

Cet officier ministériel demande à être provisionné, sinon il ne marche pas.

La provision déposée l'avoué rédige un placet qui est la reproduction des termes de l'assignation qui est déposée au greffe, signé de lui, où il est inscrit au rôle général.

Quelques jours après, l'affaire est distribuée à une chambre quelconque.

L'avoué demandeur fait alors signifier à son confrère — nous supposons que le défendeur a chargé avoué — une sommation de comparaître à un jour fixé par lui.

Au jour indiqué le défendeur oppose l'incompétence sous le prétexte par exemple, que la reconnaissance ayant été faite par un négociant, la somme qui est portée est censée avoir été prêtée pour les besoins de son commerce et que, par conséquent, le tribunal de commerce serait seul compétent.

Un jugement est rendu alors qui statue sur l'exception.

Ce jugement est susceptible d'appel.

L'avoué qui gagne ce procès dresse les qualités, les faits signifier, donne l'avenir en règlement, commande la grosse du jugement qui lui est délivrée — après le paiement des droits d'enregistrement — vingt ou vingt-cinq jours après.

En possession de la grosse de ce jugement, l'avoué qui est bénéficiaire des dépens la fait signifier, d'abord à son confrère, puis à la partie en cause adverse.

A partir de ce moment, celle-ci a un délai de deux mois pour faire appel.

Si elle use de cette faculté, l'affaire est portée devant la Cour d'appel du ressort où elle reste pendant un an, dix-huit mois, deux ans et quelquefois plus, à attendre son tour.

Lorsque la Cour a prononcé, infirmé ou confirmé le jugement de première instance, le demandeur revient devant le tribunal pour faire juger au fond.

Mais alors le défendeur soulève une seconde exception soit sur la validité de l'assignation, soit sur la communication de pièces, et le tribunal doit encore se prononcer sur l'incident par un jugement, toujours susceptible d'appel. Il faut donc retourner devant la Cour et y rester encore deux ans et ce va-et-vient peut durer cinq ou six ans sans que le débat ait été engagé au fond.

De sorte que pour obtenir, non pas le paiement d'une somme de 2,000 francs, mais une condamnation définitive, en admettant même qu'il n'y ait pas recours en cassation contre les divers jugements rendus dans les multiples incidents, il faut dépenser, au moins, une somme égale au montant de la créance, soit 2,000 francs.

Comme la plupart des créanciers ne peuvent disposer d'une pareille somme, ils ne poursuivent pas et perdent l'argent qui leur est dû, parce que la loi est mal faite, que les droits fiscaux sont excessifs et que les mandataires de la loi: avoués,

huissiers, greffiers, s'adjugent des honoraires exagérés.

Il n'y a qu'un remède à cela, c'est d'accorder l'assistance judiciaire à tous, riches et pauvres.

L'administration qui a recours contre l'assisté n'a rien à y perdre, puisque tout le monde sera assisté. Cette mesure multiplierait les procès, car tous les gens qui ne peuvent payer la pieuvre procédurière auraient satisfaction puisqu'il n'y aurait aucune dépense à faire pour se faire rendre justice.

Au recouvrement vis-à-vis de la partie condamnée, l'administration — comme elle fait maintenant — opérerait la répartition des frais entre les ayants droit, d'après la taxe de leurs frais et honoraires.

Il n'y a qu'une loi à proposer. Rien à perdre pour l'Etat, mais au contraire, un supplément de bénéfices sur ceux actuellement recueillis par lui.

On encenserait, on bénirait l'homme courageux qui attacherait son nom à une pareille réforme, mais parce qu'elle est sensée, d'une simplicité pour ainsi dire enfantine, il y a gros à parier que personne ne la proposera.

Nous ferons campagne, cependant, jusqu'à ce qu'elle soit adoptée.

Si l'immense légion des législateurs, des publicistes, des poètes, des hommes de lettres le voulait, la loi serait votée dans un mois.

Allons, Messieurs les philanthropes, mettez-vous à l'œuvre, il y a là une campagne utile à faire, une bataille à gagner contre un préjugé séculaire et d'innombrables infortunes à soulager; ne vous réprochez pas en lamentations en reproches, en anathèmes, en vœux stériles: à vos plumes! la mienne, si modeste qu'elle soit, ne vous fera pas défaut.

Le Théâtre Municipal

jugé par "Tunis-Touriste"

Nous sommes informé, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves, que la Commission municipale du Théâtre aurait sondé un des premiers sujets de la troupe actuelle à l'effet de savoir s'il accepterait la direction du Théâtre pour la saison prochaine.

Si cette information est exacte, rien ne saurait nous réjouir davantage, car le public est unanime à réprocher la manière presque honteuse dont la Direction actuelle s'est jouée de lui, en particulier cette saison. A part quelques rares sujets d'élite ou satisfaisants, elle ne nous a servi que du fretin capable tout au plus de jouer à Landerneau ou sur quelque autre scène de même ordre. Pourtant, diable! lorsque l'on a soixante mille francs de subvention, je ne dirai pas que « noblesse oblige », mais « subvention oblige ».

Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse.

Le public est enfin las d'être joué, et que les pourparlers dont nous parlons plus haut aient réellement lieu ou non, aboutissent ou non, il sait une chose: c'est qu'il en veut pour son argent, et qu'il en a assez, archaïssez de la Direction actuelle, qui doit laisser la place à d'autres plus compétents et aussi plus disposés à faire quelques sacrifices au lieu de penser uniquement à emplir leurs poches au détriment du bon et constant public et des... contribuables.

WERTHER.

Nous avons reçu la visite d'un envoyé de Madame Benoit, propriétaire du meublé de la rue Saint-Jean, venant nous demander d'insérer contre espèces, une protestation à la pétition des habitants du quartier Saint-Jean.

Nous avons prié cet envoyé de s'adresser ailleurs mais il paraît qu'un de nos confrères n'aurait pas eu les mêmes scrupules et aurait

reçu quarante francs ayant promis que son journal ne s'occuperait plus de sa maison.

C'est autant de pris sur... l'ennemi.

Nos sincères félicitations au confrère.

INFORMATIONS

Le collage officiel

On sait que les municipalités sont tenues d'inscrire sur les listes de l'état-civil les naissances, décès et mariages indigènes.

Le conseil municipal de Tizi-Renif vient de prendre une délibération pour protester contre l'inscription des mariages et divorces indigènes.

Cette délibération est conçue en des termes qui méritent d'être rapportés.

Le mariage indigène, déclare-t-elle, n'est qu'un simple collage sans valeur, que le bon plaisir du mâle, ayant assouvi ses passions brutales, dissout du jour au lendemain pour faire choix d'une autre femelle.

Cet errement regrettable n'a malheureusement que trop duré. Le faire durer plus longtemps serait rendre complice de l'indigène et l'aider à maintenir la malheureuse femme indigène au rang d'esclave, de la brute, d'une vraie marchandise.

Le deux choses l'une: 1. Ou le mariage est un lien indissoluble et sacré que la loi seule a le droit de rompre; 2. Ou le mariage indigène reste ce qu'il a toujours été, un des actes rentrant dans les mœurs indigènes que nous ne devons toucher pas plus qu'à leur religion.

Dans ce dernier cas:

Le conseil municipal de Tizi-Renif demande à l'autorité compétente qu'à l'avenir, les mariages et divorces indigènes soient, comme par le passé, prononcés par les notaires, les fonds des communes ne devant pas servir à prononcer des collages officiels qui sont la parodie du mariage.

(Suivent les signatures du Maire et des huit conseillers présents.)

Chronique locale et régionale

Un duel au pistolet devait avoir lieu hier entre MM. Albert Samama, dit prince de Chikh, et Leger, employé des Contributions diverses.

M. Leger aurait traité Albert Samama de *juif*, expression que le prince aurait trouvée injurieuse puisqu'il s'est fait baptiser d'où envoi de témoins.

Nous ne savons pas si le duel a eu des résultats.

Il paraît que le sieur Jeanne s'est occupé de la *Petite Tunisie* dans le journal qui l'a recueilli et où il éjacule contre les français de Tunis.

Ejacule, mon ami, cela nous laisse froid.

Les typos de la *Petite Tunisie* ont été vivement affectés de la mort de leur camarade Péri, décédé mercredi matin, des suites d'une bronchite.

Ils adressent à la famille l'assurance de leurs condoléances attristées.

Le sieur Fallot délégué de la Résidence générale de Tunis à l'Union Coloniale, publie, dans une petite brochure aussi infime qu'inconnue, la *France de demain* une étude sur le régime des terres en Tunisie.

Cette étude est, comme de juste, dit le *Promeneur* l'éloge pur et simple du Gouvernement, de l'Union Coloniale et de... M. Fallot.

Rien de saillant. Les inepties habituelles sur les progrès constants de la colonisation et du peuplement français!

Souk-El-Arba

Dans un précédent numéro, parlant de la pétition des maîtres d'hôtels, cafetiers et restaurateurs de Souk-el-Arba, relative à la concurrence à eux faite par le buffet de la gare nous annonçons que satisfaction allait être donnée aux pétitionnaires par le transfert du buffet de Souk-el-Arba à Pont de Trajan, station à laquelle aurait lieu, dès le 1^{er} mai, l'arrêt pour le déjeuner et le dîner.

Mais si nous sommes bien informé, il paraît que cette satisfaction serait plus qu'illusoire.

En effet, on nous raconte que le buffet de Souk-el-Arba au lieu d'être purement et simplement déplacé serait transformé en buvette et que sous cette dénomination modeste en apparence, il n'en continuerait pas moins la concurrence illégale qu'il fait à ce jour aux restaurateurs ou cafetiers.

S'il en est ainsi et la pétition adressée à la Chambre de Commerce n'ayant pas eu de suite, c'est à l'administration des Travaux publics qui a le contrôle du chemin de fer que les intéressés vont avoir recours pour que satisfaction leur soit accordée.

Notre journal étant une tribune ouverte à toutes les revendications ayant un caractère de défense des intérêts généraux du commerce ou de l'industrie nous continuerons à reproduire *gratuitement* celles qui comme pour le cas actuel méritent d'attirer l'attention des pouvoirs compétents. Mais nous conseillons à nouveau aux pétitionnaires de s'adresser à M. Aubert qui ne peut qu'écouter des doléances aussi légitimes. (1)

(1) Ceci dit pour répondre à certaines insinuations malveillantes qui tendraient à laisser croire que nous avons été rétribué pour publier la pétition qui nous avait été communiquée. N. D. L. R.

HUNYADI JANOS
La Meilleure Eau Purgative Naturelle

Tunis le 14 mars 1901

M. le Rédacteur en chef
de la *Petite Tunisie*

Seriez-vous assez aimable d'appuyer un peu la protestation des habitants du quartier Saint-Jean contre le meuble de cette rue ?

A force de nous insurger contre les influences de ceux qui aident à soutenir ce bouge infect, nous parviendrons peut-être au résultat désiré par toutes les familles honnêtes du quartier.

Il y a eu déjà plusieurs pétitions et protestations et même l'année passée une descente de police eut lieu et on constata la présence de mineurs, il en est résulté un procès en correctionnelle et une amende pour les tenanciers.

Il nous semble que cela devait être suffisant pour le faire fermer, il n'en n'a rien été.

Dans l'espoir que voudrez bien nous appuyer dans l'intérêt de la morale publique.

Recevez nos salutations très empressées. X.X.X.X.X.

AU JOCKEY-CLUB
A. LÉON, TAILLEUR DIPLOMÉ
4, Rue d'Italie, TUNIS
Tailleur pour Dames et Messieurs

BRODEUSE
donne des leçons chez elle et à domicile. Rue Chaker, 11, au premier
Prix modérés.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE
CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

Avis au commerce

M. le Directeur des Douanes a adressé à la Chambre de Commerce de Tunis la lettre suivante :

Tunis le 12 mars 1901

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur la demande qui m'en a été faite, et en raison de la grève qui existe à Marseille, je viens d'autoriser le service à admettre, jusqu'à nouvel ordre, comme emportées en droiture, les marchandises françaises privilégiées qui seront expédiées dans la Régence par la voie de Gènes.

Les passavants de France servant de titres d'accompagnement seront remplacés par récépissés de chemin de fer établissant que les produits ont été pris dans des localités françaises et transportés à Gènes. La douane tunisienne pourra d'ailleurs, en cas de doute, exiger d'autres justifications telles, par exemple, que des certificats de la douane italienne établissant que les marchandises sont arrivées en transit international et n'ont pas cessé d'être sous sa surveillance jusqu'au moment de leur embarquement sur les navires désignés.

Je vous serai obligé de vouloir bien porter à la connaissance du commerce cette mesure dont le caractère est, bien entendu, absolument temporaire.

Agréé etc....

Pour le directeur empêché et p. o.
Le Sous-Inspecteur,
(Signé) TRUBELLE.

Comité du Peuplement Français

Circulaire à MM. les Agriculteurs, Commerçants et Industriels de Tunisie.

Le Comité se met à votre disposition pour donner suite aux demandes de personnel Français que vous êtes priés de lui adresser et pour obtenir de l'autorité militaire qu'elle veuille bien accorder aux militaires des congés de moissons et de vendanges, des sursis d'embarquement aux hommes libérés qui serait pris à l'essai dans la colonie.

Il est nécessaire que les offres d'emploi soient faites sans retard afin que les intéressés aient le temps d'y réfléchir et d'y répondre et que les formalités soient accomplies avant le moment de la libération.

Les congés pour la prochaine moisson devront être demandés sans retards. Les propriétaires et entrepreneurs de battage pourront trouver dans l'armée des mécaniciens, conducteurs de machines attelées, faucheurs, etc.

Nous insistons sur l'intérêt qu'il y a pour tous, employeurs et employés à faire usage des congés qui seront des périodes d'essai permettant aux intéressés d'apprécier les avantages que chacun pourra espérer d'une entente définitive.

Le Comité s'efforcera d'obtenir que la faveur de congé soit étendue à toutes les catégories d'emplois qui seront offerts dans l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie.

Il agira dès que les offres lui parviendront.

Le Comité.

Hôtel des Sociétés Françaises 6, rue du Lycée.

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques
ALFRED ANCELIN
Ingénieur-Chimiste
Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et de
11, Rue, d'Espagne TUNIS

Spectacles
FOLIES-BERGÈRE
Tous les soirs à 8 h. 1/2
Grand Concert Spectacle Attractions
Tous les jours de 4 h. 1/2 à 6 h.
RÉPÉTITION PUBLIQUE
MATINÉE
Samedi, Dimanche et Jours de Fête

Grand Hôtel et Restaurant
DU
CASINO D'HAMMAM-EL-LIF
Ouvert toute l'année

Grande Clinique Ophthalmique
de la Régence
Maison de santé, pour les **Maladies des yeux**, du Dr CUENOD, rue Zerkoun, n° 1. — Tous les matins, de huit heures à midi, consultations et opérations. Consultations particulières, l'après-midi, de trois heures à cinq heures, sauf les jeudis et dimanches. — Traitement des yeux louches et choix de lunettes, unis et vendredis.

AVIS IMPORTANT

En réponse à l'avis ci-dessous :
A VENDRE
MAISON AVEC JARDIN
dans beau quartier d'avenir le mieux situé et le plus salubre de Tunis S'adresser au bureau du journal

inséré dans plusieurs numéros de la *Dépêche Tunisienne* et concernant l'immeuble Gaudibert, boulevard Benat n° 21, Madame V^e Gaudibert informe le public que M. Ropert, son gendre, n'a aucune qualité pour vendre le dit immeuble dont elle possède les trois quarts.

Une instance est du reste suivie devant le tribunal civil de Tunis pour faire vendre sur licitation la dite maison.

Tout acheteur qui traiterait avec M. Ropert s'exposerait à des déboires.

Tunis le 4 décembre 1900
V^e H. GAUDIBERT.

ENTREPOT BIÈRE PHENIX
Expéditions à l'intérieur en fûts, en bouteilles et bocks
Rue d'Angleterre, 2 — TUNIS
F. MACHERET
Dépositaire

DEMANDEZ PARTOUT
L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions
Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.
Médaille d'Or, Exposition Universelle : Paris 1900.

RAYMOND VALENSI
Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22
Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Demandez dans tous les Établissements
l'absinthe BERGER
la plus répandue et la meilleure entre toutes.
Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie, MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

PALUDINE
élixir toni fébrifuge
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS
Souveraine contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.
Doses : Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose.
Dépôt : Pharmacie Malackowski, Tunis

TUNIS-HOTEL
12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

DATTES A. BONNEFANT
Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr. ; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes : Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance : Bonnenfant, Tunis.

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX : 12, Rue de Hollande

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NÉE

MODES ET CONFECTIONS
Rue Chaker, 11
COSTUMES POUR DAMES
à raison de 12 à 15 francs de façon
TRAVAIL SOIGNE

VINS ET COMESTIBLES

GROS M^{ME} V^{VE} MARRILLIÉ DÉTAIL
TUNIS - 10, Rue d'Italie, 10 - TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr}30 le litre. Livraison à domicile par panier de 12 Comestibles Fins. Vins fins, Champagne, Liqueurs de marque, etc.

Grande Brasserie du Phénix
TUNIS — rues Amilcar et Annibal — TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE
Salle de restaurant au premier
Bière brune et blonde supérieure
SALON — JARDIN

MONTAGNOUX ET VILLARD, PROPRIÉTAIRES
MAISON RECOMMANDÉE POUR LA QUALITÉ DE LA BIÈRE

BILLARDS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE
DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900
MODÈLE du FLACON



Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900
POUDRE DE RIZ
ADHÉRENTE — PARFUM EXQUIS — INVISIBLE
LA MADONE
Vente en Gros : HUBERT, Parfumeur, Bordeaux et 26, Rue d'Enghien, PARIS
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PARFUMERIES

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. Avice à Tunis.

Belle occasion à vendre un moteur à gaz, force 2 chevaux 1/2 ; marque, Cie française des moteurs à gaz.
S'adresser à l'Imprimerie du Commerce, 7, rue des Glacières, Tunis.

PLUS DE MILLE APPROBATIONS
d'éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

HUNYADI JANOS
EAU PURGATIVE NATURELLE
Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins
Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

“ Andreas Saxlehner ”

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
7, Rue des Glacières, 7

Le gérant : EM. LACROIX

Ce journal est exécuté par des ouvriers syndiqués

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE LA LOIRE
ANCIENNES BRASSERIES MOSSER & OPPERMANN
 Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
 Siège social : BELLE VUE - ST-ETIENNE
 Expéditions en fûts, bouteilles et bocks
 La bière est pasteurisée avant de sortir du dépôt de Tunis
 Agent dépositaire : **Léon Solet**, avenue de Carthage, Tunis.

Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

G^{DE} Brasserie Tourtel
A BIJOUVILLE (BIZERTE)
CLÉMENT B., PROPRIÉTAIRE
 REPAS A PRIX FIXE ET A LA CARTE
 Cuisine soignée — Service irréprochable
 Consommations des premières marques

Société des sables de l'Oued-Miliane
(DITE KLÉDIA)
 La Société des sables de l'Oued-Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'Oued-Miliane, de première qualité exempt de terre. La Société se charge de livrer toutes les quantités qui lui seront demandées sur chantiers.
 Gravier pour jardins à 7 fr. le mètre-cube
 S'adresser à son représentant à la Gare Française.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
 Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.
LOCATION DE COFFRES-FORTS

DOMAINE DE POTINVILLE
 P. POTIN, propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
 VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de francs entièrement versés
 AGENCE DE TUNIS
M. Victor Richard, Directeur
 Sous-Agences à SOUSSE et à SFAX, Bureau à GABÈS
 Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
 DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2% - à 2 ans, 2 1/2% - à 3 ans, 3% - à 4 ans, 3 1/2%
 LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le risque du vol et d'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Taverne Alsacienne
 TUNIS — AU PORT — TUNIS

Établissement nouveau de tout premier ordre
MM. DURAND FRÈRES, PROPRIÉTAIRES
 MM. Durand ont l'honneur d'informer MM. les voyageurs qu'avant de prendre le paquebot ils trouveront dans leur établissement déjeuner ou dîner au prix modéré de 2 francs, vin compris. Service irréprochable.
 Service à chaque repas : hors d'œuvre ou potage, quatre plats. Fromage et deux desserts.
 On prend des pensionnaires. — Consommation de marque

M. Louis FOUBERT
 Courtier maritime et Commercial
 TUNIS — 14, Rue Es-Sadikia, 14 — TUNIS
 CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
 Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
 Service spécial de Déménagements
 CORRESPONDANTS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme ; Capital 15.000.000 entièrement versés
 Comptoir de Tunis, Avenue de France
 Escomptes. Recouvrements. Avances sur titres et marchandises. Chèques et lettres de crédit sur tout pays
 Encaissements de coupons. Ventes et achats sur garde titres
 Intérêt bonifié aux déposants de fonds 2 0/0. Bons de caisse. Bons 3 ans et 2 ans, 3 0/0. Bons à 1 an et 4 ans 3 et demi 0/0. Bons à 4 ans 5 0/0.

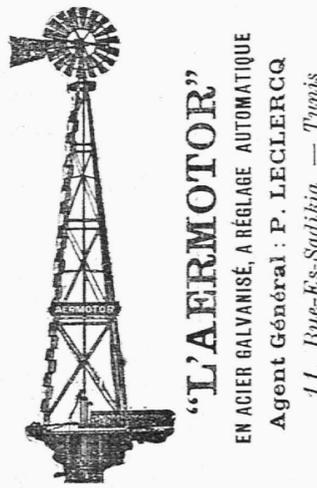
Demandez partout
LE KINA-BELLO
 ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à TUNIS
 Dépôt général des eaux minérales de VICHY
 des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO

Droguerie-Herberisterie
PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES
M. CAMISON
 8, rue d'Allemagne, 8
 TUNIS
 Assortiment complet pour les Ménagères

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, houille et briquettes
B. RICHARD, A. MILITTE
 SUCCESSEUR
 Bureaux : Place de la Gare Française. — Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
 TUNIS

Pasteurisation des Vins
APPAREIL BOURDIL
 de Narbonne
HORS CONCOURS
 S'adresser à M. Fernand ARNAUD
 Consignataire, rue de Strasbourg

ZAGHOUAN
HOTEL DU BEL OMBRAGE
 Tenue par M^{me} Fleuryant
 Se recommande aux touristes et à MM. les voyageurs par sa bonne cuisine et son confortable



DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
 Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
 Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

MAISON DE DÉCORS
FABRIQUE SPÉCIALE D'ENSEIGNES
 Dorure sous verre — Entreprise de peinture
LORENZI, 16, RUE ES-SADIKIA

GRAND HOTEL DE FRANCE
 Actuellement en construction
 Ouverture le 1^{er} juillet 1901

PAPIERS PEINTS, VITRAUX
 La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
 Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
 Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

PHARMACIE LYONNAISE
 TUNIS — 12, rue d'Italie, 12 — TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
 a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
 DES SUFFÈTES
 Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les châtiments. Collophénique, d'emploi certain, pour brulures et plaies excès, inflammations de la bouche.
 Eau minérale purgative, gros et détail
 Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
 Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 Chaux et Ciments, Briques, Tuiles, Carreaux, etc.
H. BOURREL
 entrepositaire
 Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^o, de Cruas, bassin du Teil (Ardèche).
 Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland Grapper
 Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
 Restaurant à prix fixe et à la carte
A. DEPOUZIER propriétaire
 ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE
 ON PRÉND DES PENSIONNAIRES

VINS ET EAUX-DE-VIE
 du Domaine de Potinville
M^{me} HOLMIÈRE
 23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE
 LIVRAISON A DOMICILE

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et C^{ie}
 Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
 Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place, pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

Hôtel-Restaurant des Négociants
 9, rue Amilear — TUNIS
 PENSION BOURGEOISE — REPAS DEPUIS 1 fr. 50
 Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
 S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

BOULANGERIE-PÂTISSERIE MÉRIDIONALE
C. FÉBRIER
 TUNIS — 48, Rue Al-Djazira, 48 — TUNIS
 Pièces montées. Fruits glacés et confits. Desserts pour baptêmes et mariages sur commande. Confitures assorties. Spécialité de la croquette nougat.
HUILE D'OLIVE

MAISON MODÈLE
 Avenue de France et rue de Bone, Tunis
 Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
 DE CLERMONT-FERRAND
 Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette breveté g. d. 30, breveté 2. 1^{er} prix d'achat avantageux ment le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 7, Avenue de France, Tunis

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis
 Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
 Le vapeur Ville-de-Bizerte, Capitaine Rilba attendu de Marseille et Bizerte le 14 mars repartira pour Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, et Sousse le 12 mars 1901.
 Prix des Passages pour Gabès : Première 42 fr. avec nourriture ; Pont 12 fr. sans nourriture
 Pour fret, passages et renseignements s'adresser à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{ie} TOUCHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
 Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin.
 — DE BONE, tous les vendredis, à 7 h. du matin.
 — DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
 — DE PALERME, tous les dimanches, à 7 heures du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 7 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s. — POUR LA CÔTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
 — DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
 — DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.
 Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
 La Cie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, La Belgique, la Hollande, la Grande Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.
 Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
 L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
 PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS — SERVICES A GRANDE VITESSE
 Itinéraire : Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
 à dater du 18 juin 1900 au départ de Marseille
 Départ de Marseille le Lundi midi.
 Arrivée à Tunis le Mardi 7 h. 30 soir.
 Départ de Tunis le Mercredi 4 h. soir.
 Arrivée à Malte le Jeudi 10 h. matin.
 Départ de Malte pour Tunis le Jeudi 5 h. soir.
 Arrivée à Tunis le Vendredi 11 h. matin.
 Départ de Tunis le Vendredi 8 h. soir.
 Arrivée à Marseille le Samedi 8 h. 30 matin.
 Itinéraire : Marseille-Bizerte-Tunis-Sfax-Sousse-Tunis-Bizerte-Marseille
 à dater du 22 juin 1900 au départ de Marseille
 Départ de Marseille le Vendredi midi.
 Arrivée à Bizerte le Samedi 8 h. 30 soir.
 Départ de Bizerte le Samedi minuit.
 Arrivée à Tunis le Dimanche 5 h. matin.
 Départ de Tunis le Dimanche 2 h. soir.
 Arrivée à Sfax le Lundi 8 h. matin.
 Départ de Sfax le Lundi 6 h. soir. (1)
 Arrivée à Sousse le Mardi 3 h. matin.
 Départ de Sousse le Mardi 3 h. soir.
 Arrivée à Tunis pour Bizerte le Mardi minuit.
 Départ de Tunis pour Bizerte le Mercredi midi 30.
 Arrivée à Bizerte le Mercredi 4 h. 30 soir.
 Départ de Bizerte pour Marseille le Mercredi 10 h. 30 soir.
 Arrivée à Marseille le Vendredi midi 20.
 (1) Départ fixé à 4 h. du soir en hiver, du 1^{er} Octobre au 30 Avril.